

SCP F.A. SZENIK - P. MARTIN  
S. CAILLE et P. BEDDOUK  
Huissiers de Justice Associés  
22-24 Boulevard Jules Guesde - 93200 SAINT-DENIS

**PREMIÈRE  
EXPÉDITION**

DOSSIER N° 334890 - (158715) - EMA /NLE



## **PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE SEPT FEVRIER**

**A LA REQUETE DE :**

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence VICTOR HUGO 67 rue Victor Hugo, 18 ter rue Delizy et 7 à 11 rue Lakanal 93500 PANTIN, représenté par son Syndic en exercice la Société COFEGI GESTION, dont le siège est situé 5 rue de Conflans 94220 CHARENTON LE PONT agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux y domiciliés.

**AYANT POUR AVOCAT :**

Maître Francis RAIMON, 14 rue Lejemptel 94300 VINCENNES.

**EN VERTU :**

1° D'un Jugement du Tribunal d'Instance de Pantin en date du 27 juillet 2018.

2° D'un commandement à fin de saisie immobilière du Ministère de la SCP BENZAKEN – FOURREAU – SEBBAN – LACAS, Huissiers de Justice Associés à NANTERRE en date du 12 décembre 2018.

**Je, Frank-Alain SZENIK, Huissier de Justice, Associé à la Société Civile Professionnelle Frank-Alain SZENIK, Philippe MARTIN Sophie CAILLE et Pierre BEDDOUK, Siège Social 22-24 Boulevard Jules Guesde à SAINT-DENIS, soussigné,**

Me suis rendu ce jour, Résidence VICTOR HUGO, 60 dans l'ensemble immobilier situé 67 rue Victor Hugo, 18 ter rue Delizy et 7 à 11 rue Lakanal 93500 PANTIN, avec pour mission de dresser un procès-verbal descriptif des lots 674, 684 et 810, appartenant à Monsieur et dont le Syndicat des Copropriétaires requérant poursuit la vente sur saisie immobilière, et là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

La résidence située à cette adresse est constituée d'un bâtiment à usage d'habitation, avec boxes en sous-sol ainsi que d'un ensemble de boxes sur cour, l'accès aux boxes étant réalisé côté rue Lakanal.

### **LOT 674**

Ce lot correspond au box portant le numéro 95 et situé au 1<sup>er</sup> sous-sol du bâtiment B.

Ce box est accessible par une rampe côté rue Lakanal, l'accès aux boxes étant fermé par un portail métallique avec un système de commande à distance.

### **LOT 810**

Correspondant au box portant le numéro 1 dans la cour.

Ce box est accessible par la rue Lakanal et situé de plain-pied sur cour.

Ces deux boxes étant fermés, je me suis adressé au gardien de l'immeuble qui me déclare qu'il ignore les conditions d'occupation du box 95 et qu'à sa connaissance, le box numéro 1 ne serait pas occupé.

### **LOG 684**

Ce lot correspond à la cave portant le numéro 1 au 2<sup>ème</sup> sous-sol du bâtiment B.

Pour l'ensemble de ces lots il n'a pu être déterminé les conditions d'occupation.

J'ai procédé à la prise de cinq photographies numériques ci-après reproduites.



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5

***Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent PROCES-VERBAL DE CONSTAT, pour servir et valoir ce que de droit.***

***Le présent procès-verbal comporte 6 feuilles.***



***Frank-Alain SZENIK***